

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 33359 du 2 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1812057S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 92374 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1732692S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2018 :

Foilleret Olivier NIGEND : 197455 NLS : 8048946

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2018 :

Darqy Mickaël NIGEND : 197413 NLS : 8048813

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mai 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET